

Le 21 septembre à Trieste, au siège du Mouvement Trieste Libre lors d'une conférence de presse, a été annoncé la constitution de la Représentation diplomatique internationale provisoire du Territoire libre de Trieste.

La représentation diplomatique internationale du Territoire Libre de Trieste avait déjà été acquise en 1954 par le Gouvernement italien, administrateur provisoire, qui l'a désactivée pour empêcher les réactions aux violations que ce même Gouvernement italien a commis contre les citoyens, les résidents et les entreprises du Territoire Libre aussi bien que des États du monde entier, qui ont des droits sur le Port Franc international de Trieste.

Pour ces raisons la représentation diplomatique internationale a été réactivée depuis le 16 septembre 2015, en la rendant légitime par des procurations spécifiques directes par des sujets juridiques privés, publics et internationaux titulaires des droits violés. À présent 236 demandes d'accréditation seront formalisées à des États et organisations internationales, où le Gouvernement italien pour les réclamer devrait admettre ses propres violations.

La représentation diplomatique provisoire déclare qu'à présent *«le rôle du Gouvernement italien comme administrateur civil provisoire du Territoire Libre de Trieste et de son Port Franc International, demeure limité aux obligations de l'administration ordinaire, dans le respect du mandat reçu et jusqu'à la nomination d'un nouvel administrateur par le Conseil de Sécurité des Nations Unies»* alors que l'Italie *«demeure, comme la Slovénie, un Pays tiers limitrophe, tenu de respecter les Traités, avec lequel le Territoire Libre de Trieste souhaite instaurer et maintenir les meilleurs rapports.»*